



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/284 ✓
E/1989/109
19 mai 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1989
QUESTIONS DE COORDINATION :
DECENNIE MONDIALE DU
DEVELOPPEMENT CULTUREL

RAPPORT SUR LES PROGRES DE LA DECENNIE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT
CULTUREL (1988-1997) POUR LA PERIODE 1988-1989

Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour
la science et la culture

SOMMAIRE

Par sa résolution 41/187 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé "la période 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture". Par la même résolution, l'Assemblée générale a prié "le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Unesco de faire rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire, sur les progrès de la Décennie mondiale du développement culturel".

La Décennie mondiale du développement culturel a été officiellement lancée le 21 janvier 1988 par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Unesco, soit un an après sa proclamation. Aussi a-t-il été convenu que le premier rapport biennal serait soumis à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire pour 1989.

* A/44/50/Rev.1.

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 41/187. Il comprend cinq parties. La première a pour objet de faire un résumé analytique des préoccupations dont procède la Décennie mondiale du développement culturel, et de rappeler ses quatre objectifs majeurs dans la perspective des actions à long terme qui pourraient être entreprises. Les deuxième, troisième et quatrième parties rendent compte des activités entreprises, respectivement, par les Etats Membres, les organisations et programmes du système des Nations Unies, les organisations internationales autres que celles du système des Nations Unies. La cinquième partie conclut le rapport en recommandant une campagne de sensibilisation en vue de progrès significatifs de la Décennie.

/...

TABLE DES MATIERES

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| SOMMAIRE | 1 |
| I. SIGNIFICATION DE LA DECENNIE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL .. | 4 |
| A. Pourquoi une Décennie mondiale du développement culturel? ... | 4 |
| B. Les objectifs de la Décennie | 4 |
| C. La mise en oeuvre de la Décennie | 6 |
| D. Recommandations | 7 |
| II. ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ETATS MEMBRES | 9 |
| A. Introduction | 9 |
| B. Mesures prises au niveau national | 9 |
| C. Mesures prises au niveau sous-régional | 10 |
| D. Mesures prises au niveau régional | 10 |
| E. Conclusion | 11 |
| III. ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ORGANISATIONS ET LES PROGRAMMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES | 11 |
| A. Introduction | 11 |
| B. Actions entreprises par l'Unesco | 12 |
| C. Actions entreprises par des organisations et programmes du système des Nations Unies | 14 |
| D. Recommandations | 20 |
| IV. ACTIVITES ENTREPRISES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUTRES QUE CELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES | 21 |
| A. Introduction | 21 |
| B. Organisations intergouvernementales | 21 |
| C. Organisations internationales non gouvernementales | 22 |
| D. Conclusions | 23 |
| V. CONCLUSIONS | 24 |

I. SIGNIFICATION DE LA DECENNIE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

A. Pourquoi une Décennie mondiale du développement culturel?

1. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les progrès économiques et technologiques sans précédent, qui avaient été amorcés au début du siècle, se sont accélérés et ont offert à l'humanité de nouvelles chances d'améliorer son sort. Mais d'une part, ces progrès ont été accompagnés de disparités et de déséquilibres à l'intérieur des sociétés comme entre les diverses parties du monde; d'autre part, ils ont créé des risques nouveaux de destruction de l'homme et de son environnement; enfin, ils ont souvent désorienté les populations en standardisant leurs manières d'être et de vivre.

2. Trois décennies du développement ont été lancées par les Nations Unies, la dernière est en train de s'achever. Elles auront eu des résultats insuffisants. Par ailleurs, le fossé qui sépare les pays en voie de développement des pays industrialisés n'a cessé de s'accroître.

3. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du lancement de la Décennie mondiale du développement culturel, le 21 janvier 1988, pendant ces décennies du développement, "si certains des objectifs que s'était fixée la communauté internationale n'ont pu être atteints, c'est entre autres raisons parce qu'on avait sous-estimé dans bien des projets de développement l'importance du facteur humain, ce réseau complexe de relations et de croyances, de valeurs et de motivations, qui forme le substrat même d'une culture". La dimension humaine et qualitative du développement a été oubliée, au mieux, la culture a été envisagée comme un domaine séparé des autres activités humaines, notamment économiques, scientifiques et techniques, et comme un domaine qui viendrait en bout de chaîne. De ce fait, de nombreux projets économiques sérieusement conçus ont fait l'objet de phénomènes de rejet et les efforts de développement ont échoué dans de nombreux pays.

4. C'est pour remédier à cette situation que, le 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a proclamé la période de 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel sous les auspices des Nations Unies et de l'Unesco et a pris note du projet de programme d'action transmis par le Conseil économique et social à cet effet (E/1986/L.30, annexe) (résolution 41/187).

B. Les objectifs de la Décennie

5. Aux termes de la résolution 41/187, la Décennie comporte quatre objectifs majeurs dont la réalisation devrait favoriser un redressement du développement dans le monde grâce à des stratégies novatrices : prise en considération de la dimension culturelle dans le développement; affirmation et enrichissement des identités culturelles; élargissement de la participation à la vie culturelle; promotion de la coopération culturelle internationale.

6. Les activités qui seront mises en oeuvre au titre de cette Décennie s'articuleront autour de ces quatre grands objectifs, qui doivent être interprétés plus comme des notions de départ, des axes de réflexion, que comme un cadre d'action rigide.

7. Le premier objectif, qui a pu être considéré comme fondamental, vise la prise en considération de la dimension culturelle dans le développement. Comme un véritable développement suppose le déploiement optimal des ressources humaines et des richesses de chaque communauté, il doit puiser ses priorités, ses motivations et ses finalités dans la culture propre à cette communauté. La "dimension culturelle" est un concept vaste et complexe puisqu'elle participe de tous les domaines de la vie sociale et renvoie à une conception très ouverte de la culture. au moment où le caractère endogène du développement paraît largement reconnu comme l'une des conditions de sa durée et de sa réussite, ce premier objectif de la Décennie souligne que toute action de développement ne peut s'enfermer dans le milieu local que si elle prend appui sur la situation existante, si l'on dresse le bilan de celle-ci et si les changements souhaités sont clairement identifiés, si les modalités et le rythme de leur introduction sont définis et évalués avec précision. Il s'agit pour tout responsable de découvrir et de réaliser, au plan local, national et international comment transformer sans détruire.

8. Le deuxième objectif de la Décennie consiste à veiller à l'affirmation et à l'enrichissement des identités culturelles. Malgré les changements de plus en plus rapides que connaissent toutes les sociétés, malgré la mondialisation croissante des modes de fonctionnement, malgré l'uniformisation des normes et des modèles, l'originalité de chaque peuple s'avère irréductible. Si le patrimoine culturel contient tout ce qu'une culture a produit et continue de produire, l'identité culturelle contient tout ce qu'elle peut produire. Elle est donc potentialité et ressource, et en tant que telle, apparaît comme le principe dynamique grâce auquel une société, se nourrissant de son passé, de ses propres virtualités et d'apports extérieurs qu'elle a choisis, poursuit le processus de sa création.

9. Le troisième objectif de la Décennie concerne l'élargissement de la participation à la vie culturelle. C'est par l'appel à tous ses membres, individuellement ou groupés en associations, en entreprises, autour d'un projet, qu'une collectivité pourra trouver ou retrouver son identité culturelle, l'exprimer - jusque par ses éventuelles contradictions, par ses questionnements - et tenir ainsi sa place dans l'assemblée des cultures. Cet aspect des activités de la Décennie, centré sur l'individu et ses modes d'expression, est à l'évidence celui où s'impose le plus nettement la nécessité de stimuler la créativité et d'en accueillir les manifestations.

10. La promotion de la coopération culturelle internationale, quatrième objectif de la Décennie, constitue le complément indispensable des trois autres puisqu'elle permet d'écarter le double péril de la fermeture sur soi et des agressions culturelles. La coopération culturelle internationale vise en effet, sur la base de la connaissance mutuelle des cultures, à rechercher, à établir et à développer tous les liens par lesquels une culture peut s'enrichir des autres et leur offrir, inversement, ses propres richesses. Elle suppose, bien évidemment, des rapports d'égal à égal empreints de respect mutuel. La communauté internationale, même si elle n'en tire pas encore toutes les conséquences voulues, reconnaît l'égalité en dignité de toutes les cultures. Il s'agit donc de faire avancer cette coopération, ces échanges, pour que le monde prenne mieux conscience de la juste valeur de sa diversité et de la chance que lui offre cette diversité.

/...

C. La mise en oeuvre de la Décennie

11. Dès la proclamation de la Décennie mondiale du développement culturel faite par l'Assemblée générale, l'Unesco a entrepris des consultations avec les institutions du système des Nations Unies parmi lesquelles elle se trouvait investie du rôle de chef de file de la mise en oeuvre du Programme d'action. Ces consultations, qui visaient à susciter une participation effective de l'ensemble du système des Nations Unies, ont également été faites avec des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, individuellement et collectivement, par des rencontres bilatérales ou des réunions ad hoc collectives. Les Etats membres, par des lettres circulaires du Directeur général de l'Unesco suivies de réunions sous-régionales et régionales, dont la plupart ont été organisées à leur propre initiative, ont été informés des préoccupations dont procède la Décennie et des objectifs majeurs à réaliser dans son cadre. On peut observer que, toutes les fois que le travail d'explication a pu se faire de manière approfondie, l'adhésion des interlocuteurs au projet s'est trouvée facilitée.

12. A présent, on peut considérer que le consensus sur l'opportunité et l'intérêt de la Décennie mondiale du développement culturel s'est confirmé et élargi au sein de la communauté internationale durant cette première année de son lancement.

13. Dans les Etats membres, en effet, outre des manifestations culturelles pour célébrer le lancement de la Décennie, de nombreuses "activités-Décennie" sont en préparation ou en cours de réalisation. Le Directeur général de l'Unesco les ayant invités à créer des comités nationaux pour la Décennie, une quarantaine d'Etats membres ont déjà mis en place leurs structures nationales appropriées pour assurer la coordination des "activités-Décennie" au plan national et veiller à la prise en compte des objectifs de la Décennie dans tous les secteurs de développement.

14. Aux niveaux sous-régional et régional, pour le moment, ce sont les commissions nationales pour l'Unesco dans les Etats membres d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Europe qui se sont déjà réunies une ou plusieurs fois pour définir des modalités et des projets communs de participation à la mise en oeuvre de la Décennie. Les commissions nationales pour l'Unesco d'Amérique latine ont préparé leur réunion pour juillet 1989, tandis que pour la région arabe, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science a déjà adopté un "Plan global pour la culture arabe, présent et avenir" qui contient des programmes conçus pour la Décennie. Dans certaines régions, lorsque les deux structures sont distinctes, des réunions regroupant des commissions nationales pour l'Unesco et des comités nationaux pour la Décennie sont envisagées pour couvrir tous les domaines du développement national.

15. Il apparaît de plus en plus dans une prise de conscience généralisée que l'avenir et le succès de la Décennie dépendront essentiellement de la volonté politique et de la détermination effective des partenaires concernés, en premier lieu des Etats membres et de leurs décideurs en matière de planification du développement, à prendre en considération la dimension culturelle dans le développement. Des Etats membres envisagent déjà à cet égard la réforme ou la création dans leurs universités d'unités de sensibilisation à la dimension culturelle du développement pour les hauts fonctionnaires, planificateurs et administrateurs du développement.

/...

16. Les organisations et programmes du système des Nations Unies participent à la Décennie dans leur domaine de compétence, quelques-uns d'entre eux ont déjà envisagé des projets conjoints notamment avec l'Unesco.

17. L'Unesco, en effet, a pu mettre en place un secrétariat de la Décennie et créé un Comité intergouvernemental chargé de suivre la mise en oeuvre de la Décennie. Ces deux structures, qui fonctionnent sous l'égide de la Conférence générale de l'Unesco, ont pu proposer à la communauté internationale une "Stratégie pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie mondiale du développement culturel". Cette stratégie définit six domaines clefs dans lesquels les "activités-Décennie" pourront être concentrées, ainsi que des moyens institutionnels et humains et des mécanismes de coordination à divers niveaux d'action. Par ailleurs, le troisième plan à moyen terme de l'Unesco qui couvre la période 1990-1995 sera visiblement articulé avec le Programme d'action de la Décennie, conformément à la décision du Conseil exécutif de l'Unesco.

18. Les autres organisations et programmes du système des Nations Unies ont été invités à désigner des coordonnateurs de la Décennie en leur sein. Ceux-ci ont déjà tenu deux réunions à l'initiative de l'Unesco. Cette consultation interagences prendra un caractère plus formel et institutionnel et, comme pour les autres décennies lancées par les Nations Unies, pourra être renforcée par la création d'un "Comité directeur interorganisations des Nations Unies pour la Décennie mondiale du développement culturel".

19. Le Comité administratif de coordination, lors de sa réunion des 25 et 26 octobre 1988, a entériné les recommandations proposées par le Comité de coordination pour les questions de substance CCSQ (PROG), et que lui avait soumises son Comité d'organisation, au sujet de la participation des organisations et programmes du système des Nations Unies à la Décennie (ACC/1988/2/Add.3). Toutes les organisations ainsi que les programmes du système des Nations Unies sont invités à prévoir dans leurs prochains plans à moyen terme, dès le premier biennium de ces plans, deux ou trois activités spécifiques relatives aux deux premiers objectifs de la Décennie : la prise en considération de la dimension culturelle dans le développement; l'affirmation et l'enrichissement des identités culturelles.

D. Recommandations

20. La Décennie mondiale du développement culturel a été lancée et de nombreuses indications existent qui permettent d'affirmer qu'elle a démarré dans les esprits, dans les pays et dans les institutions. Compte tenu du résumé et de l'analyse de la mise en oeuvre qui précèdent ainsi que de l'expérience acquise durant cette première année de lancement, les mesures suivantes sont recommandées en vue d'accélérer l'exécution du Programme d'action.

Aux Etats membres

21. Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait devraient mettre en place leurs comités nationaux ou des structures de coordination équivalentes compatibles avec leurs systèmes institutionnels nationaux. L'expérience a déjà prouvé que là où ils ont été mis en place, la plupart des comités ont pu commencer à établir des

/...

programmes d'activités et à rechercher ou assurer progressivement le financement. Il y aura lieu cependant, dans la perspective globale de la Décennie, de tenir compte aussi largement que possible des recommandations de la Stratégie pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie et de transmettre les résultats des évaluations périodiques des projets et des activités-Décennie à l'Unesco.

22. Les pays membres devraient résolument envisager les activités et les projets dans un esprit novateur du développement, cela même dans leurs efforts de valorisation des ressources humaines, de redressement économique, d'ajustements structurels. Dans ce sens, ils devront accentuer les efforts entrepris pour assurer la dimension humaine et qualitative du développement en prenant des mesures visant à réorienter ou à réajuster les projets et les plans de développement compte tenu des objectifs de la Décennie.

23. D'autre part, les Etats membres pourront développer eux-mêmes une campagne d'information de l'opinion publique afin de populariser les préoccupations dont procède la Décennie. De la sorte, la mise en oeuvre du Programme d'action bénéficiera d'une participation élargie à toutes les couches sociales.

Aux organisations internationales

24. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales doivent saisir l'occasion de la Décennie pour s'interroger sur les implications culturelles de leurs missions respectives. Particulièrement, celles dont les domaines de compétence ont été traditionnellement conçus comme étrangers à la culture. Des réflexions approfondies sur les objectifs de la Décennie leur permettront d'identifier les types de relations implicites existant entre leurs programmes et le Programme d'action de la Décennie et de définir les paramètres culturels appropriés pour leurs activités de développement. Les organisations intergouvernementales à caractère régional, en liaison avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et avec l'Unesco, pourraient jouer un rôle éminent à cet égard.

25. Les organisations et programmes du système des Nations Unies devront suivre et mettre en oeuvre les recommandations du Comité administratif de coordination relatives à leur participation. Ils veilleront, par conséquent, à prendre les mesures administratives et budgétaires qui permettront de leur donner les suites souhaitables.

26. Etant donné que la quatrième Décennie mondiale du développement (1990-2000) sera lancée peu après le commencement de la Décennie mondiale du développement culturel, le Comité ad hoc chargé de la préparation de la nouvelle stratégie internationale pour le développement (voir résolution 43/182) voudra sans doute tenir compte du Programme d'action de la Décennie mondiale du développement culturel. Une telle articulation paraît recommandable, en effet, tant au moment de la préparation de la quatrième Décennie du développement que pendant la période de la mise en oeuvre concomitante des deux Décennies.

II. ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ETATS MEMBRES

A. Introduction

27. Les Etats membres qui ont proclamé la Décennie mondiale du développement culturel doivent en être les véritables artisans et les maîtres d'oeuvre. D'autre part, la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie devant être articulée avec les plans nationaux de développement, les mesures et les activités que les Etats membres pourront prendre à cette fin seront déterminantes dans la réussite de la Décennie. Dans un souci d'efficacité et conformément au Programme d'action, de plus en plus d'Etats membres mettent en place des comités nationaux de la Décennie appelés à oeuvrer à la coordination des activités-Décennie qui pourront être lancées par divers partenaires nationaux. Certains gouvernements ont, avant ou au moment de l'installation de leurs comités nationaux, élaboré des programmes spécialement dédiés à la Décennie, tandis que d'autres ont pris des textes officiels en vue d'encadrer les initiatives.

28. Des activités très variées ont été ainsi menées par des Etats membres, des cérémonies de lancement officiel de la Décennie jusqu'à la réalisation d'activités culturelles et aux mesures prises en ce qui concerne la conception des projets de développement. Il ne paraît pas possible ou nécessaire de les citer toutes dans un tel rapport; on pourrait cependant noter les grandes tendances dont elles paraissent procéder.

B. Mesures prises au niveau national

29. Les informations données en ce point sont tirées des communications variées envoyées par des Etats membres au secrétariat de la Décennie à l'Unesco. Elles sont vraisemblablement limitées étant donné que de nombreux Etats membres n'ont pas encore fait savoir les activités qu'ils ont menées ou qu'ils envisagent d'entreprendre. On notera qu'une quarantaine d'Etats membres ont créé leurs comités nationaux et/ou établi des programmes d'activités. Des gouvernements ont pris des mesures administratives et institutionnelles visant à assurer, dans tous les projets gouvernementaux de développement, la prise en considération des facteurs sociaux et culturels. Dans la plupart des cas, il n'est pas encore possible d'évaluer la qualité et l'efficacité des mesures prises et il est aussi difficile de formuler des considérations générales à partir de la situation propre à chaque pays.

30. On peut cependant noter que, dans la plupart des cas, des activités culturelles traditionnelles, relevant des domaines artistiques et littéraires notamment, et qui promeuvent le développement de la culture au sens classique (beaux-arts) ont été plus nombreuses que des activités dans lesquelles des efforts ont été entrepris pour assurer la prise en considération des facteurs culturels dans les stratégies de développement. Il apparaît ainsi que les Etats membres ont pu envisager des mesures et des programmes d'activités qui ont davantage contribué à l'un ou l'autre ou des trois derniers objectifs de la Décennie que du premier objectif. Il reste qu'ils doivent accentuer leurs efforts pour réaliser le premier objectif, ce qui donnera la véritable mesure de la réussite de la Décennie.

C. Mesures prises au niveau sous-régional

31. C'est vraisemblablement au niveau sous-régional que les Etats membres ont pu approfondir la réflexion sur les objectifs de la Décennie, les adapter à leur contexte géoculturel, envisager des projets conjoints d'envergure significative et, parfois, des mécanismes appropriés de mise en oeuvre et de suivi. Dans la plupart des cas, les commissions nationales pour l'Unesco ont joué à cet égard un rôle déterminant.

32. En Afrique, des commissions nationales des pays d'expression française (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Togo) se sont réunies (Lomé, 8-11 août 1988) "en vue d'adopter des stratégies nécessaires à la réussite de la Décennie dans la sous-région". Dans le cadre d'organisations sous-régionales, comme par exemple le Centre international des civilisations bantu (CICIBA), les Etats membres ont pris des mesures pour que les programmes de tels centres favorisent l'intégration des paramètres culturels dans les projets relevant de domaines aussi variés que le développement rural, la santé, les technologies.

33. En Amérique latine, plusieurs réunions sous-régionales ont été organisées sur la Décennie et des groupes de travail dans lesquels des Etats membres sont représentés par leurs commissions nationales pour l'Unesco ont été créés, notamment sur le tourisme culturel, les cultures populaires traditionnelles, la créativité et les obstacles linguistiques dans le domaine de la culture. Huit pays d'Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane, Pérou, Suriname et Venezuela) ont mis en place un programme interdisciplinaire dénommé "Universités de l'Amazonie" (UNAMAZ) qui associe plusieurs universités pour étudier l'ensemble des problèmes posés par le développement et les cultures locales de l'Amazonie.

D. Mesures prises au niveau régional

34. Des mesures analogues ont été prises au niveau régional à l'initiative des commissions nationales pour l'Unesco.

35. La neuvième Conférence régionale des commissions nationales pour l'Unesco d'Asie et du Pacifique s'est tenue à Beijing (Chine) du 22 au 27 septembre 1988. Vingt-six commissions nationales de la région y ont pris part et ont étudié, entre autres, les modalités de leur participation à la Décennie. De nombreuses activités ont été annoncées pour la période de première phase 1988-1992 par environ 11 des 22 pays représentés (Chine, République populaire démocratique de Corée, Japon, République démocratique populaire lao, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques). Parmi ces activités : des festivals d'art, de film; des célébrations de grands événements politiques, culturels et historiques; organisation de cycles de formation du personnel du secteur public comme du secteur privé à la dimension culturelle du développement; campagne d'information et de publicité sur la Décennie. La Conférence a été soucieuse d'assurer la coordination au niveau régional de la participation des commissions nationales de la Décennie et la création d'un organe de liaison (Newsletter) a été envisagée.

36. En Europe, les commissions nationales pour l'Unesco ont déjà tenu cinq réunions de concertation sur la Décennie, ce qui leur a permis d'identifier plusieurs projets (environ une quarantaine lors de la réunion des comités nationaux

pour la Décennie tenue à Athènes en janvier 1989) et d'envisager la mise en place d'un mécanisme de coordination régionale. Au cours de ces réunions des commissions nationales, particulièrement celle qui s'est tenue à Florence (16-18 décembre 1988), la Décennie a été considérée comme un cadre idéal pour le développement des relations culturelles européennes, entre pays de l'Est et de l'Ouest. D'autre part, il est apparu indispensable d'approfondir la réflexion sur la signification philosophique et sur la place de la culture dans le développement des sociétés. La création de "maisons de la culture européenne" ou l'extension du programme "Capitale européenne de la culture" aux pays socialistes de l'Europe de l'Est ont été considérées comme des moyens possibles d'assurer la continuité entre les réunions et la coordination des projets. Des projets pour la coopération européenne seront identifiés au cours d'une réunion des commissions nationales pour l'Unesco de la région Europe qui aura lieu à Berlin du 10 au 15 mai 1989.

37. Les commissions nationales pour l'Unesco des Etats de langue portugaise (Brésil, Angola, Portugal, Cap-Vert, Mozambique, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe) se sont rencontrées pour la première fois à Lisbonne, du 20 au 25 juin 1988. Aux mêmes dates, à Ankara, s'est tenue la treizième Conférence des commissions nationales balkaniques (Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie, Yougoslavie) qui s'est particulièrement concentrée sur la Décennie.

E. Conclusion

38. On peut considérer que, dans les faits, les Etats membres, en nombre progressivement important, ont lancé des activités et pris des mesures qui témoignent de leur adhésion et de leur participation à la Décennie. Cet aperçu des initiatives qui ont été prises révèle cependant que la mise en oeuvre du Programme d'action est encore hésitante et lente et que, dans la plupart des Etats, même aux niveaux sous-régional et régional, les partenaires se recherchent et les actions sont encore de l'ordre des intentions. Une opinion relativement répandue tend à justifier cette lenteur par le besoin qu'éprouveraient tous les partenaires intéressés, notamment les pouvoirs publics, d'approfondir et d'interpréter les objectifs de la Décennie dans leurs contextes propres et en fonction de leurs options et stratégies de développement économique et social avant d'envisager des activités-Décennie spécifiques.

39. On pourrait également ajouter que, dans de nombreux Etats membres, les responsables de la Décennie ont pu se préoccuper presque exclusivement de rechercher des projets nouveaux au titre de la Décennie, perdant de vue le caractère innovateur des rajustements qui pourraient être opérés sur des projets en cours de manière à les rendre davantage conformes aux objectifs de la Décennie.

III. ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ORGANISATIONS ET LES PROGRAMMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

A. Introduction

40. Avec les Etats membres, les organisations et programmes du système des Nations Unies sont les partenaires privilégiés de la mise en oeuvre du Programme d'action dans la mesure où leurs différents domaines de compétence couvrent l'ensemble de la question du développement. Le projet de la Décennie vise bien à réconcilier la culture et les finalités humaines avec certains objectifs de

développement qui ont jusqu'alors été considérés comme leurs antinomies : croissance économique, rendement quantitatif et accroissement des biens de consommation.

41. D'une manière générale, on peut observer que bon nombre d'organisations et de programmes du système des Nations Unies n'ont pas pu immédiatement prendre des mesures concrètes ou lancer des projets procédant du Programme d'action de la Décennie. Cependant, certains d'entre eux, depuis longtemps confrontés aux phénomènes de rejet de leurs projets sur le terrain pour des raisons culturelles propres aux milieux d'accueil, ont déjà commencé à prévenir de tels phénomènes en prenant des mesures d'accompagnement de caractère social et culturel pour leurs projets. Il faut espérer que la Décennie sera le cadre propice dans lequel ces institutions pourront systématiser et renforcer de tels efforts.

42. Enfin, la crise budgétaire qui a affecté la vie de toutes les organisations du système des Nations Unies n'y a pas stimulé la recherche d'activités particulières pour la Décennie. Cela d'autant moins que la résolution 41/187 encourage les organes, organisations et organismes des Nations Unies participant à la réalisation des objectifs de la Décennie à le faire d'une manière qui n'entraîne pas d'incidences financières additionnelles pour les programmes qui ne sont pas financés par des contributions volontaires.

B. Actions entreprises par l'Unesco

43. La mise en oeuvre de toute décennie, dès lors qu'un programme d'action a été défini, nécessite une définition des objectifs à court, moyen et long terme ainsi que les moyens de les réaliser. L'Assemblée générale ayant pris note du Programme d'action de la Décennie (E/1986/L.30, annexe), l'Unesco, compte tenu de ses compétences, devant jouer le rôle de maître d'oeuvre en général et de chef de file parmi les institutions du système des Nations Unies, elle s'est employée à définir des "activités-Décennie" dans son programme et budget ordinaire pour l'exercice 1988-1989, à articuler le Programme d'action et son projet de troisième plan à moyen terme (1990-1995) de manière à faire de la Décennie un objectif majeur de celui-ci. D'autre part, pour assurer la coordination de la Décennie au niveau de tous les partenaires en vue de ses évaluations biennales et finales, l'Unesco a créé en son sein un mécanisme de coordination (Comité intergouvernemental, Comité intersectoriel et secrétariat de la Décennie) et a invité les Etats membres et les organisations du système des Nations Unies à faire de même.

44. Durant l'exercice budgétaire 1988-1989, l'Unesco, à travers l'ensemble de ses programmes, a prévu des activités spécifiques au titre de la Décennie après avoir réexaminé son action passée et présente en matière de développement culturel. Parmi elles, une trentaine paraissent davantage visiblement procéder des préoccupations du Programme d'action de la Décennie, compte tenu de leur caractère interdisciplinaire qui contribue au développement intégré, de leur dimension régionale, sous-régionale et/ou interrégionale qui leur donne un impact plus grand et un effet multiplicateur, et de leur caractère novateur et exemplaire, par rapport aux objectifs de la Décennie. Les crédits affectés à ces dernières activités pour l'exercice biennal 1988-1989 s'élèvent à 622 800 dollars des Etats-Unis.

45. Outre ces activités prévues dans le programme ordinaire de l'exercice biennal en cours, l'Unesco a préparé le lancement de quelques grands projets mobilisateurs de l'opinion internationale en faveur de la Décennie. Ces projets et d'autres seront mis en oeuvre dans le cadre du troisième plan à moyen terme.

46. Le troisième plan à moyen terme de l'Unesco couvrira, en effet, la période 1990-1995. Un certain nombre de projets d'envergure seront poursuivis ou lancés durant cette période parmi lesquels, à titre d'exemples : projet d'étude intégrale des routes de la soie; renaissance de la Bibliothèque d'Alexandrie; plan décennal pour le développement de l'artisanat; patrimoine culturel non physique : "Les étapes de la vie..."; Expo 92 : Exposition universelle de 1992 à Séville; Lingua pax : projet international pour le développement des langues étrangères et la formation à la littérature; création d'un réseau mondial de satellites pour l'éducation; programme d'études sur la créativité dans les sciences et la technologie; des recherches comparées sur les fonctions de la famille dans les contextes économiques et socio-culturels différents; études méthodologiques sur la dimension culturelle du développement; services consultatifs aux Etats membres et échanges d'informations et d'expériences en vue de la production endogène de biens culturels (films, vidéos, disques, cassettes) et Expo 92 : l'Exposition universelle à Séville (Espagne), pour laquelle l'Unesco sert d'organisation tête de file pour la coordination des activités du système des Nations Unies.

47. Pour assurer la coordination de la mise en oeuvre de la Décennie par tous les partenaires concernés, l'Unesco a créé en son sein un secrétariat de la Décennie comme prévu dans le Programme d'action au titre des mécanismes de coordination. La Conférence générale de l'Unesco, à sa vingt-quatrième session, a créé un comité intergouvernemental d'experts composé de représentants de 36 Etats membres élus sur la base d'une répartition géographique. L'article III.1 de ses statuts dispose que "le Comité est chargé, dans les domaines de compétence de l'Unesco, de stimuler, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie et de recommander, notamment à la Conférence générale et aux divers partenaires concernés par la Décennie, toutes mesures qui lui paraîtraient de nature à en assurer le bon déroulement et le succès". Le secrétariat du Comité est assuré par le secrétariat de la Décennie.

48. L'Unesco a organisé la première session dudit comité à son siège à Paris du 12 au 16 septembre 1988. Le Comité, après en avoir délibéré, a donné mandat à son bureau pour réviser et diffuser le document de "Stratégie pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie mondiale du développement culturel".

49. D'autre part, après avoir invité les organisations et organes du système des Nations Unies à désigner en leur sein des coordonnateurs de la Décennie, ("focal points"), l'Unesco a organisé deux réunions de concertation de ces coordonnateurs ou des représentants des organisations et programmes du système des Nations Unies en vue de définir les modalités de leur participation à la Décennie compte tenu de leurs domaines respectifs de compétence. En outre, le Directeur général de l'Unesco ayant fait inscrire la question de la Décennie à l'ordre du jour de la réunion du Comité administratif de coordination (CAC) des 25 et 26 octobre, ledit comité a adopté des recommandations pratiques susceptibles de concrétiser la participation des agences du système des Nations Unies à la Décennie.

/...

C. Actions entreprises par des organisations et programmes
du système des Nations Unies

50. Le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), lors de sa session du 3 au 5 octobre 1988, a pris connaissance du rapport sur les activités réalisées au titre de la Décennie et que l'Unesco a soumis à son comité intergouvernemental pour la Décennie à sa première réunion. L'Unesco a également accompagné ce rapport d'une note destinée au Comité administratif de coordination et contenant ses suggestions relatives aux contributions des organisations et programmes du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de la Décennie. Le Comité a pris note et a apprécié les activités entreprises par l'Unesco en tant que chef de file de la Décennie, en soulignant particulièrement l'importance que revêt la réunion interagences des coordonnateurs de la Décennie organisée par l'Unesco les 16 et 17 novembre 1987. Le Comité a pris note du projet de l'Unesco de tenir au début de 1989 une réunion interagences des coordonnateurs de la Décennie dont elle rendra compte dans le rapport destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies (document ACC/1988/15). Le Comité fit rapport de cette question au Comité administratif de coordination par l'intermédiaire du Comité d'organisation.

51. Le Comité administratif de coordination (CAC), à sa réunion des 25 et 26 octobre 1988, a entériné les recommandations de son comité d'organisation en ce qui concerne les activités et mesures suivantes à entreprendre par les organisations et programmes du système des Nations Unies (document ACC/1988/2/Add.3) :

a) Les organisations du système des Nations Unies devraient envisager d'inclure dans leurs prochains plans à moyen terme, ainsi que dans le premier exercice biennal de ces plans, deux ou trois activités visant spécialement à promouvoir les deux premiers objectifs de la Décennie;

b) En vue de recueillir des données concrètes sur ce que signifie la prise en considération de la dimension culturelle du développement, les organisations intéressées du système devraient envisager de sélectionner un petit nombre de projets dont elles sont l'agent d'exécution et qui se prêtent à une étude approfondie des interactions entre les facteurs matériels et non matériels en jeu. La sélection de ces projets devrait être précédée par une étude des facteurs socio-culturels susceptibles de jouer un rôle dans la mise en oeuvre des projets, et ces facteurs devront être observés de près au stade de la mise en oeuvre;

c) L'Unesco fournira, dans le cadre d'accords de consultants, les connaissances techniques nécessaires à ces études préalables ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des projets et financera, dans certains cas, les coûts supplémentaires encourus. L'Unesco rassemblera et synthétisera les données d'expérience acquises grâce à ces projets, en vue d'examiner dans quelle mesure les conclusions peuvent être généralisées et donner lieu à des directives pratiques pour la planification de projets futurs;

d) En vue de promouvoir l'intégration de la dimension culturelle dans les projets de développement, les coordonnateurs résidents et représentants résidents devraient recevoir une brochure expliquant les objectifs de cette opération et leur

/...

fournissant quelques conseils provisoires. Cette brochure pourrait être établie rapidement par l'Unesco en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

52. Déjà quelques organisations et programmes avaient fait connaître leurs intentions de mettre en oeuvre des activités spécifiques pour la Décennie dans leurs programmes à partir de 1989. C'est le cas notamment de l'ONUDI, de l'UNITAR et de l'UNU, qui les ont confirmées. A la suite des recommandations du Comité administratif de coordination (CAC), d'autres organisations ont également envisagé d'inscrire certains projets dans le cadre de la Décennie. Les informations qui suivent visent à donner un aperçu rapide de quelques-unes des actions que les institutions se proposent d'entreprendre.

53. Pour le Secrétariat général des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales internationales assure la coordination de la participation à la Décennie des organismes qui lui sont rattachés. Parmi ces organismes, on peut citer : l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

54. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a prévu des séminaires à l'intention des hauts fonctionnaires (administrateurs, planificateurs, décideurs économiques), au cours desquels leur sensibilisation aux aspects culturels de leurs fonctions sera assurée avec le concours intellectuel et pédagogique de l'Unesco.

55. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) met actuellement au point, dans le cadre de ses travaux en cours sur l'urbanisme, un projet sur la préservation du patrimoine culturel islamique. Ce projet sera soumis au Fonds islamique en vue d'un financement éventuel. Le principal objectif du projet est la prise en compte des questions touchant la préservation du patrimoine architectural islamique dans les plans d'urbanisme mis en oeuvre dans les grandes villes de la région de la CESAO.

56. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a indiqué que les activités ci-après, en cours de réalisation dans son programme actuel, sont liées au Programme d'action de la Décennie et seront poursuivies dans les programmes de travail ultérieurs :

a) Dans le domaine du développement social, une attention constante est accordée au rôle de l'éducation dans l'amélioration des ressources humaines et dans le renforcement de l'équité grâce à la mobilité sociale; au potentiel que constituent la culture et les institutions populaires pour l'insertion des secteurs paysans et urbains non structurés dans le développement; et au rôle du "discours créole" dans la sous-région des Caraïbes, pour renforcer l'identité nationale et la participation populaire au développement;

b) En ce qui concerne la technologie et l'industrialisation dans le développement économique, des recherches sont envisagées sur les aspects culturels des innovations technologiques et du lancement d'entreprises nationales soucieuses de leurs responsabilités sur le plan social;

c) Dans le domaine de l'environnement humain, l'élaboration d'une méthodologie pour l'établissement des inventaires et comptes du patrimoine culturel national est imminente.

57. La plus grande partie du travail du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires intègre la culture. La question de la culture figure dans un certain nombre de sous-programmes du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement (E/1977/52 du 7 avril 1989), surtout ceux qui visent à encourager des attitudes plus positives en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement, ou qui portent sur l'alphabétisation et l'éducation, sur d'autres types d'infrastructure sociale et services d'appui, et sur l'analyse générale, au niveau des sous-programmes, des rapports entre les facteurs influant sur les femmes et le développement. Pendant la période couverte par le plan à moyen terme à l'échelle du système (1990-1995), le Service de la promotion de la femme s'attachera tout particulièrement à certains aspects culturels de la discrimination de facto, tels que les stéréotypes sexistes, le partage des responsabilités au sein de la famille et les facteurs culturels dans l'évaluation du rôle de la femme. Il faut mentionner en outre un travail portant spécialement sur la culture, qui a été entrepris conjointement par le Service de la promotion de la femme et l'Unesco, à savoir la rédaction du chapitre de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, intitulé "La culture et les possibilités d'insertion économique des femmes". Ce travail se poursuivra sans aucun doute pendant les mises à jour successives de l'Etude mondiale.

58. Certaines institutions et des programmes des Nations Unies, comme par exemple l'ONU, le PNUD et le FNUAP, ont envisagé des mesures pour participer à la Décennie de la manière suivante.

59. L'Université des Nations Unies (UNU) a prévu dans son deuxième plan à moyen terme (1988-1993) des études sur des problèmes majeurs de développement liés aux préoccupations et aux objectifs de la Décennie : sécurité, développement et démocratie; développement et progrès technique; nouvelle configuration des zones rurales et urbaines; science, technologie et acquisition des connaissances dans une perspective planétaire.

60. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a décidé de prendre en considération les recommandations du Programme d'action et de contribuer à la réalisation du premier objectif de la Décennie : la prise en considération de la dimension culturelle dans le développement. L'Unesco a été invitée à lui fournir, à cette fin, des indications méthodologiques permettant d'inclure dans les termes de référence des projets des paramètres culturels appropriés.

61. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) encourage l'utilisation des données fournies par la recherche socio-culturelle dans toutes les activités en matière de population menées au niveau des communautés qu'il finance, afin que ces activités soient conçues de façon à tenir compte des besoins locaux. A titre d'exemple intéressant, on peut citer l'étude socio-culturelle type qui a été mise au point par l'Unesco pour les premières phases des projets relatifs à l'éducation en matière de population financés par le FNUAP, mais qui est applicable à d'autres fins également. En outre, les enquêteurs (ainsi que les administrateurs, les communicateurs et les autres personnels du

programme) employés par les programmes démographiques doivent tenir compte des contextes culturels lorsqu'ils traitent avec des individus, mettent au point des matériels éducatifs, etc.; la formation professionnelle devrait insister sur ce point. Cette remarque vaut non seulement pour les projets de planification de la famille mais également pour les activités de recensement et de communication en matière de population, les activités relatives aux femmes et les activités relatives à l'éducation en matière de population, tant dans le système scolaire qu'en dehors de celui-ci.

62. Parmi des institutions spécialisées du système des Nations Unies, le Bureau international du Travail (BIT), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Union postale universelle (UPU).

63. Le Bureau international du Travail (BIT) a tenu compte des objectifs de développement culturel dans plusieurs de ses activités. La soixante-quinzième session de la Conférence internationale du travail (juin 1988) a examiné favorablement, en première discussion, le projet de révision partielle de la Convention (No 107) relative aux populations aborigènes et tribales de manière à la rendre plus respectueuse des cultures, des modes de vie et des institutions des populations aborigènes. L'instrument ainsi révisé constituera une affirmation et une reconnaissance des identités culturelles aborigènes. D'autre part, des études sont systématiquement menées préalablement au lancement des projets de développement de l'artisanat utilitaire de manière à mettre en oeuvre une coopération technique qui tienne compte de l'environnement culturel et de l'histoire des communautés bénéficiaires et qui permette d'améliorer les techniques et la qualité des produits ainsi que les compétences des artisans. Par ailleurs, en vue de promouvoir un développement autonome des paysans les plus pauvres, un programme de participation des déshérités ruraux est mis en oeuvre, qui permettra à ceux-ci de rechercher par eux-mêmes les causes de leur pauvreté ainsi que les voies et moyens dont ils disposent, dans leur génie propre et dans les ressources locales, qui leur permettent d'assurer leur propre développement. Le BIT n'intervient dans ce programme que pour apporter une méthodologie de l'organisation et des services consultatifs aux groupements ruraux une fois constitués. Enfin, le BIT mène une activité importante pour élargir la participation à la vie culturelle en améliorant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs culturels : enseignants, artistes interprètes ou exécutants, journalistes, et en se préoccupant des problèmes que pose aux artistes et aux producteurs de phonogrammes la transmission par câble et satellite.

64. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) considère que toutes ses activités en matière de droit d'auteur ainsi que le programme de coopération avec les pays en développement visent à promouvoir le respect des droits des auteurs et, par conséquent, contribuent à favoriser le développement culturel. D'une manière particulière, l'OMPI organisera à Berlin, en 1991, un symposium sur "Droit d'auteur et développement culturel" à l'intention de spécialistes des droits d'auteur et d'hommes politiques en vue de promouvoir entre eux une plus grande coopération.

65. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a toujours considéré le problème de la santé comme une condition importante pour le développement et chaque individu comme responsable de son propre bien-être et de celui de sa communauté. La participation de l'OMS à la Décennie ne donnera pas lieu à de nouveaux programmes, mais la prise en considération de la culture pourra être renforcée dans des programmes déjà lancés en matière de santé mentale, gérontologie, santé-environnement, lutte contre les excès (alcool, drogue, tabac).

66. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait connaître à l'Unesco les activités qu'elle envisageait d'inscrire dans le cadre de la Décennie et avec la coopération technique de l'Unesco :

- a) Projet femme et environnement dans le tiers monde (coût 2 500 à 50 000 dollars E.-U.);
- b) Projet régional d'établissement d'une usine pilote de salage, séchage de poisson pour la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (coût 1 300 000 dollars E.-U.);
- c) Mise au point et fabrication d'une batteuse d'arachides en région sahélienne (113 000 dollars E.-U.);
- d) Création d'un réseau pour l'artisanat africain;
- e) Cycles de formation de jeunes professionnels avant leur départ en mission de coopération technique;
- f) Organisation d'un forum international sur la technologie industrielle appropriée en Afrique;
- g) Articulation de la Décennie mondiale du développement culturel et de la Décennie du développement industriel en Afrique.

67. L'Union internationale des télécommunications (UIT) pourra mettre ses ressources techniques au service de divers programmes dans le cadre de la Décennie : ARABSAT pour l'alphabétisation; moyens audio-visuels à l'usage des jeunes de diverses parties du monde pour des téléconférences; création de musée des télécommunications. En 1991, l'UIT envisage l'organisation à Genève d'un festival du film et de la bande-vidéo. La consécration de la Journée mondiale des télécommunications du 17 mai 1991 pourrait être consacrée à la Décennie.

68. L'Union postale universelle (UPU) a recommandé que, à ce stade, la priorité soit accordée à des actions qui permettraient de développer un état d'esprit commun favorable à la Décennie. Dans cet ordre d'idées, l'UPU serait disposée à entreprendre des actions de sensibilisation telles que :

- a) Demander aux administrations postales des pays membres de l'UPU d'émettre des timbres-poste consacrés à la Décennie;
- b) Insérer des articles sur la Décennie dans la revue Union postale;

/...

c) Consacrer l'un des concours épistolaires annuels organisés par l'UPU à un sujet en rapport avec la Décennie.

69. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans ses domaines de compétence, durant les années 1987-1988, a entrepris de mettre davantage l'accent sur les composantes culturelles impliquées par ses activités, notamment dans les domaines ci-après : agriculture, pêche, forêts, alimentation et nutrition, ressources humaines, institutions et réformes agraires. Qu'il s'agisse de la production agricole - céréales et cultures vivrières et fruits -, de l'élevage ou de la pêche, les traditions techniques et sociales à travers lesquelles les communautés produisent, distribuent et consomment les produits de base de leur alimentation ont été mieux reconnues et prises en compte. Les innovations biotechnologiques, les réformes agraires et l'économie agricole sont désormais proposées dans le cadre des pratiques établies qui ne sont plus systématiquement dévaluées au nom de la productivité et des progrès techniques. Une approche écologique, physique et humaine accorde ainsi une plus grande priorité aux facteurs humains en se préoccupant, en amont, des techniques et des valeurs de la communauté concernée et, en aval, des traditions qui commandent la nourriture et la cuisine, en accordant davantage d'attention aux rôles joués par les femmes. Les études de faisabilité, les ateliers de formation et les projets mis en oeuvre prennent en compte toutes ces pratiques pour que le progrès et l'innovation puissent être appropriés par les acteurs du groupe. Aussi les programmes majeurs de la FAO, pour n'en citer que quelques-uns, s'efforcent d'intégrer la dimension culturelle de leurs diverses composantes :

a) En matière d'agriculture, des programmes régionaux visent principalement à favoriser l'échange des résultats des recherches, des matériels de plantation et de semis, la publication de documents techniques et la préparation de matériels de formation; un accent particulier est mis à cet égard sur l'Afrique;

b) En matière de pêche, les projets suivants : Bay of Bengal Programme (BOBP) on Small-Scale; Développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (IDAF) (en réalité du Maroc à l'Angola) financé par DANIBA et la Norvège. Le projet IDAF est étroitement lié à d'autres projets analogues en Côte d'Ivoire (FIDA), en Sierra Leone (PNUD, DANIBA), en Guinée (PNUD, CEE, Canada), et pourra se poursuivre au-delà de la période 1989-1993;

c) En matière forestière, de nombreux projets nécessitent une identification des préférences locales pour des espèces d'arbres; des documents seront publiés à ce sujet durant les deux prochaines années;

d) En matière d'alimentation et de nutrition, des études seront menées dans les pays en Afrique et en Amérique latine sur la contribution des plantes alimentaires traditionnelles à la nourriture nationale et des brochures seront publiées sur les recettes de cuisine en Afrique. Des programmes pourront être élaborés pour les radios et les télévisions en vue de diffuser des messages sélectionnés sur la nutrition appropriée;

e) S'agissant des ressources humaines et des réformes agraires, la dimension culturelle du développement sera prise en compte à l'occasion de la Consultation globale sur l'extension de l'agriculture et le coût de sa réalisation (Rome, octobre 1989); dans plusieurs projets en cours visant à améliorer la qualité de la vie des jeunes ruraux, ainsi que dans les travaux du Groupe de travail intersecrétariats FAO/Unesco/BIT sur l'éducation, la science et la formation dans le domaine agricole.

D. Recommandations

70. Les organisations et programmes du système des Nations Unies ont commencé un effort, encore modeste il est vrai, pour définir des activités qui contribuent à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie. Elles doivent accentuer cet effort en prenant des mesures concrètes d'efficacité dans le cadre de leurs programmes et budgets à venir, avec le souci de promouvoir des actions conjointes autant que possible en suivant les recommandations pertinentes du Comité administratif de coordination rappelées plus haut. Parmi ces mesures devront figurer la désignation par tous, organisations et programmes du système, de leurs coordonnateurs de la Décennie, leur représentation régulière aux réunions interagences de concertation et de coordination, l'établissement de rapports périodiques sur l'évolution de la mise en oeuvre de leurs activités-Décennie en vue de contribuer au rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de l'Unesco sur les progrès de la Décennie.

71. Les organisations et programmes du système des Nations Unies devront veiller à tenir compte, dans leurs contributions à l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, des préoccupations et des objectifs du Programme d'action de la Décennie mondiale du développement culturel. Tous ensemble devront favoriser l'articulation des stratégies et des finalités de ces deux décennies.

72. Dans cette perspective, il y aura sans doute avantage à conjuguer les efforts et à les concentrer dans quelques domaines d'intérêt commun comme ceux identifiés par la deuxième réunion interagences des coordonnateurs de la Décennie (Genève, 6 et 7 février 1989) : artisans et artisanats; culture et environnement, formation et sensibilisation culturelle des décideurs et des communicateurs; promotion de la femme; lutte contre les excès (drogue, alcool, tabac et crime).

73. Afin de contribuer à articuler les objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel dans les politiques, les plans et les stratégies du développement économique régional, les commissions économiques régionales des Nations Unies doivent appeler l'attention de leurs conférences ministérielles et techniques sur les aspects culturels des questions étudiées de manière à faciliter l'articulation des objectifs visés avec ceux de la Décennie mondiale du développement culturel. Une coopération étroite avec l'Unesco pourra être bénéfique à cet égard.

IV. ACTIVITES ENTREPRISES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AUTRES QUE CELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

A. Introduction

74. De nombreuses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont lancé des activités ou pris différentes mesures pour participer à la mise en oeuvre de la Décennie. Etant donné leur nombre et la grande variété des activités menées, les informations qui suivent visent uniquement à donner quelques exemples d'organisations concernées et d'activités menées ou envisagées.

B. Organisations intergouvernementales

75. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans la ligne de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement sur les aspects culturels du Plan d'action de Lagos pour le développement économique et social de l'Afrique 1/ (juillet 1985 à Addis-Abeba), après la proclamation de la Décennie mondiale du développement culturel, a pris plusieurs mesures et initiatives. L'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains de la culture de l'OUA, décidée en 1986 dans la perspective de la Décennie, a été une mesure qui s'est révélée féconde. Elle a favorisé les efforts de cette conférence en vue d'harmoniser les politiques culturelles africaines et de les articuler avec le Plan d'action de Lagos, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 2/, et la Décennie du développement industriel de l'Afrique. La deuxième Conférence, qui s'est tenue à Ouagadougou du 25 au 27 mars 1988 sur le thème de l'"Afrique et la Décennie mondiale du développement culturel" a précisé la participation de l'Afrique qui consistera notamment en : la création, dans les trois années à venir, d'un marché commun culturel africain; le lancement à partir de 1989 d'un salon international de l'audio-visuel et des industries culturelles en Afrique (au Gabon), l'institutionnalisation du Salon international de l'artisanat (au Burkina Faso), l'organisation d'un festival panafricain des arts et de la culture (Maroc) et d'un festival panafricain de musique traditionnelle (Zaïre). L'OUA envisage de constituer une "équipe de mise en oeuvre" au sein de laquelle coopéreront plusieurs organisations dont l'Unesco à la réalisation de ces projets entre 1989 et 1992.

76. Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont la vocation est interrégionale, a préparé un ensemble de projets de coopération où les références à la Décennie se concentrent particulièrement sur la dimension culturelle dans le développement.

77. L'Organisation des Etats américains (OEA), à l'occasion de la dix-huitième réunion de son conseil, a adopté une résolution (CIECC-737/87) de soutien à la célébration de la Décennie.

78. L'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) a adopté, dès sa huitième session en décembre 1985, une stratégie globale de la culture arabe; elle a appuyé la proclamation par les Nations Unies de la Décennie mondiale du développement culturel et invité les Etats arabes membres de l'ALECSO à élaborer des programmes culturels dans le cadre de la Décennie, dans la ligne de la

/...

stratégie adoptée. Parmi les objectifs les plus importants, figurent : la mise en évidence de l'identité culturelle et de la civilisation arabo-islamique et leur enrichissement; la recherche d'une large participation populaire à la vie culturelle par le biais de la démocratisation de la culture; l'appui à une planification du développement en y intégrant les facteurs culturels; la participation de la culture arabe à l'instauration d'un nouvel ordre culturel international et à la coopération culturelle internationale.

79. Le Conseil de l'Europe, dans le cadre de la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud, lancée par la Conférence européenne des parlementaires et des organisations non gouvernementales sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud (Madrid, 1-3 juin 1988), organise des rencontres qui visent à favoriser en vue de transformer les interdépendances subies en solidarités actives entre le Nord et le Sud. Deux rencontres ont été ainsi inscrites dans le cadre de la Décennie : celle sur "Interdépendance et développement culturel" (Lisbonne, 7 et 8 avril 1988) et celle qui sera organisée en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Association mondiale de prospective sociale (Porto-Novo, Bénin, été 1989) sur le thème "Sud-Nord : l'urgence d'un contrat de solidarité".

C. Organisations internationales non gouvernementales

80. Les organisations internationales non gouvernementales ont déployé un effort important pour définir, conjointement ou individuellement, des activités nouvelles dont certaines sont déjà en cours de réalisation dans des domaines variés. D'autre part, elles contribuent à la diffusion des informations sur la Décennie dans tous les milieux, bon nombre d'entre elles intervenant dans des projets destinés aux communautés de base et disposant de réseaux d'information assez efficaces ainsi que de points d'ancrage dans le tissu social en général.

81. Lors de sa réunion, qui s'est tenue du 1er au 3 décembre 1987, le Comité permanent des organisations non gouvernementales (qui coopèrent avec l'Unesco) a pu identifier des projets d'activités dans divers domaines parmi lesquels on peut noter : le patrimoine culturel, la création artistique, l'éducation, l'enseignement, les identités culturelles, le dialogue entre les cultures, les politiques culturelles, l'enfance, la jeunesse, la femme. A titre d'exemple, quelques initiatives particulièrement originales et significatives peuvent être mentionnées.

82. Le Conseil mondial de la paix prépare, en coopération avec la Grèce, la tenue à Athènes et à Delphes d'un congrès international d'intellectuels sur la Décennie et la production de témoignages vidéo pris sur le vif et décrivant des comportements de la vie quotidienne et la perception par les jeunes, de pays et de cultures différents, des faits et des valeurs sociales dans le monde contemporain.

83. Dans le même esprit, la Fédération mondiale des associations, clubs et centres Unesco (FMACU) se propose de sensibiliser l'opinion publique sur la réalité des identités culturelles et les problèmes d'interdépendance, par la production et l'échange de séquences vidéo sur des thèmes de la vie collective. En outre, cette fédération vient de lancer, à l'occasion de la Décennie, un projet d'envergure mondiale dénommé "Amis des trésors du monde". Cette initiative mobilisera des

groupes de jeunes, qui mettront en valeur un élément caractéristique de leur patrimoine culturel, pour le protéger et le faire connaître aux autres clubs de jeunes.

84. Le Conseil international du cinéma et de la télévision (CCIT), l'Institut international pour les communications audio-visuelles et le développement culturel (MEDIACULT) et l'Association internationale des arts plastiques (AIAP) se préoccupent de structurer un marché pour les films et les producteurs vidéo ayant une valeur documentaire culturelle, scientifique et artistique.

85. Pour d'autres, en particulier l'Association internationale des arts plastiques (AIAP), le Conseil international de la musique (CIM), la Fédération mondiale des associations et clubs Unesco (FMACU), le Conseil international des musées (ICOM), le renforcement ou la création de banques de données est envisagé. Par ailleurs, des projets de développement des politiques d'échanges de documents et de coproductions radiophoniques ou télévisuelles est en cours de mise au point par l'Institut international pour les communications audio-visuelles et le développement culturel (MEDIACULT) et l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI).

86. Un second domaine, où l'accent est mis sur le patrimoine physique donne également lieu à des projets originaux. L'Association internationale des arts plastiques (AIAP) envisage ainsi des expositions itinérantes sur l'Europe des peintres, sur les rapports entre peintres européens et arabes, sur l'art pour l'Afrique. Le Conseil international des musées (ICOM) envisage l'extension de l'emploi de muséobus dans les milieux ruraux. Le PEN international prépare un projet portant sur les origines africaines de la culture des Caraïbes ou "la Route des caravelles" en s'efforçant d'associer à ce projet des universités caribéennes et africaines, des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

87. Le Comité de coordination du Service volontaire international a décidé d'organiser une série de chantiers-ateliers en vue de renforcer la coopération culturelle entre des structures non gouvernementales à la base ainsi qu'une consultation réunissant des responsables des organisations du service volontaire travaillant avec les gouvernements et avec les organisations et programmes du système des Nations Unies, afin d'examiner comment renforcer la dimension culturelle de leurs projets de développement. Un numéro spécial du périodique d'information du Service volontaire international pourra être consacré à la Décennie.

D. Conclusions

88. Les organisations intergouvernementales autres que celles du système des Nations Unies apporteront certainement une contribution de haute importance à la mise en oeuvre de la Décennie si elles pouvaient accroître les efforts déjà entrepris par certaines d'entre elles, notamment en lançant de grandes actions qui rapprochent les Etats qui en sont membres, fédèrent leurs initiatives individuelles et mettent en commun les moyens de manière à leur assurer plus de visibilité et d'impact.

/...

89. D'autre part, les organisations internationales, quel que soit leur domaine de compétence, pourront veiller non seulement à stimuler les échanges culturels au titre de la coopération culturelle internationale mais également, et dans la même perspective, à l'inclusion dans les accords bi et multilatéraux de coopération (économique, financière, technologique et scientifique) des dispositifs appropriés qui garantissent la prise en considération des facteurs culturels dans leur mise en oeuvre.

V. CONCLUSIONS

90. La Décennie est un contrat moral que tous les membres de la communauté internationale, Etats, organisations internationales, celles du système des Nations Unies, les gouvernementales et les non gouvernementales, les institutions, les fondations et les associations ainsi que les individus, doivent accepter de passer entre eux-mêmes en vue d'améliorer la qualité de la vie sur la planète en assurant un développement qui n'ait d'autre finalité que l'homme et son épanouissement physique et spirituel. La Décennie mondiale du développement culturel a été lancée dans ce but. Les actions menées par les partenaires concernés durant cette première année de lancement n'ont pas été aussi significatives que souhaitables, mais il est encore trop tôt pour tirer une conclusion. Par ailleurs, il sera sans doute difficile d'évaluer en termes de bilan les résultats atteints grâce à la Décennie. Mais il s'agira surtout de montrer comment a pu être développée une nouvelle approche dans les plans et stratégies, les projets et les actions de développement. Cependant, il est permis de compter sur le large consensus établi sur la nécessité de réaliser les objectifs de la Décennie dans la mesure où il paraît exprimer la volonté et la détermination politiques des Etats membres. Si tous les partenaires redoublent d'efforts, la réussite de la Décennie sera à portée de main.

91. Il est extrêmement important que des campagnes d'information soient lancées par tous, à tous les niveaux et par tous les moyens de grande communication, pour sensibiliser les intelligences et les coeurs aux préoccupations dont procède la Décennie et les mobiliser pour la réalisation des objectifs du Programme d'action. Il importe qu'à la suite d'une telle mobilisation générale au sein de la communauté internationale, la mise en oeuvre du Programme d'action connaisse des progrès plus visibles et plus significatifs lors de l'évaluation qui en sera faite en 1991. Ainsi, afin de procéder à une évaluation de mi-parcours et de donner l'impulsion nouvelle qui paraîtra souhaitable pour l'avancement de la Décennie, la communauté internationale pourra peut-être envisager l'organisation d'une conférence mondiale en 1993 sous les auspices des Nations Unies et de l'Unesco.

92. Les Etats membres, les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les particuliers intéressés contribueront à cette évaluation en établissant et en transmettant à l'Unesco, en vue de leur synthèse au début de l'année 1992, les bilans de leur participation à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie mondiale du développement culturel.

Notes

1/ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa deuxième session extraordinaire, Lagos, 28-29 avril 1980 (A/S-11/14, annexe I).

2/ Voir résolution S-13/2, annexe, de l'Assemblée générale.
